

Contrat de ville de la commune de Koungou 2015 - 2020

Version synthétique et simplifiée

Mars 2017



CDR 
MAYOTTE

politique de la ville – observation de la cohésion sociale

Centre Maharajah
Rue de l'Archipel
Z.I de Kawéni
97600 MAMOUDZOU
02 69 61 71 44
contact@cdr-mayotte.fr



Sommaire

| | |
|---|---------|
| Préambule | Page 3 |
| <i>La politique de la ville, qu'est-ce que c'est ?</i> | Page 3 |
| <i>Le contrat de ville qu'est-ce que c'est ?</i> | Page 4 |
| <i>Les composantes et les mots « clés » du contrat de ville</i> | Page 4 |
| Les piliers et les axes transversaux des contrats de ville | Page 5 |
| Portrait synthétique du territoire de Koungou | Page 6 |
| Diagnostic du territoire | Page 6 |
| <i>Cohésion sociale</i> | Page 6 |
| <i>Développement économique et emploi</i> | Page 7 |
| <i>Cadre de vie et habitat</i> | Page 8 |
| Les enjeux et objectifs du territoire | Page 9 |
| Gouvernance et pilotage du contrat de ville | Page 10 |
| <i>Comment est piloté le contrat de ville ?</i> | Page 10 |
| <i>Animation suivi-évaluation des contrats de ville</i> | Page 12 |
| <i>Processus de partage de validation du rapport bilan</i> | Page 13 |
| <i>Les échéances évaluatives du contrat de ville</i> | Page 13 |
| Liste des signataires | Page 14 |

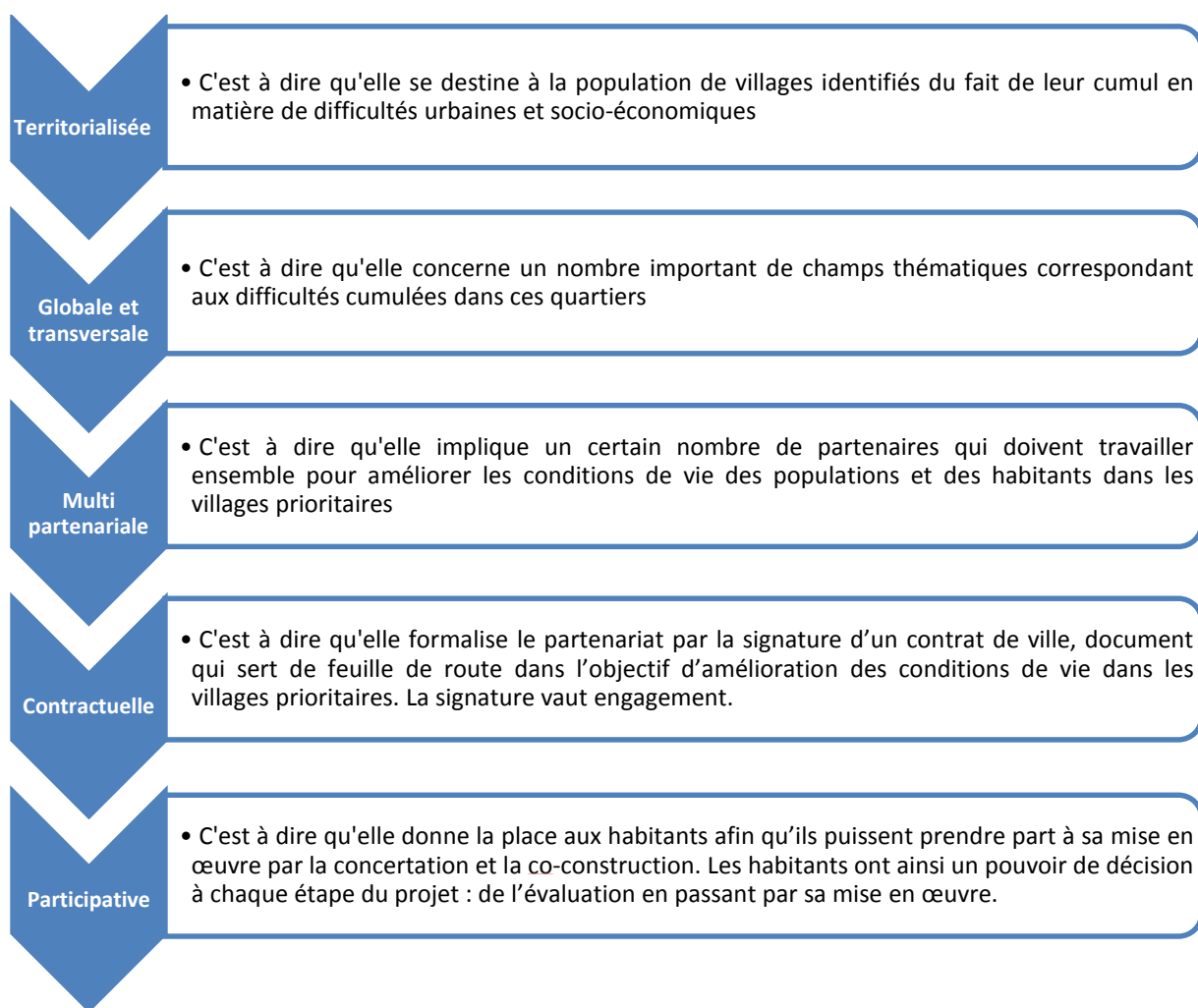


Préambule

La politique de la ville, qu'est-ce que c'est ?

« Une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants¹ ».

La politique de la ville est...



Afin de :

Lutter contre les inégalités de tout ordre (urbaines, géographiques, sociales, économiques...).

Aboutir à une cohésion sociale, urbaine, économique etc...

¹ : Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine



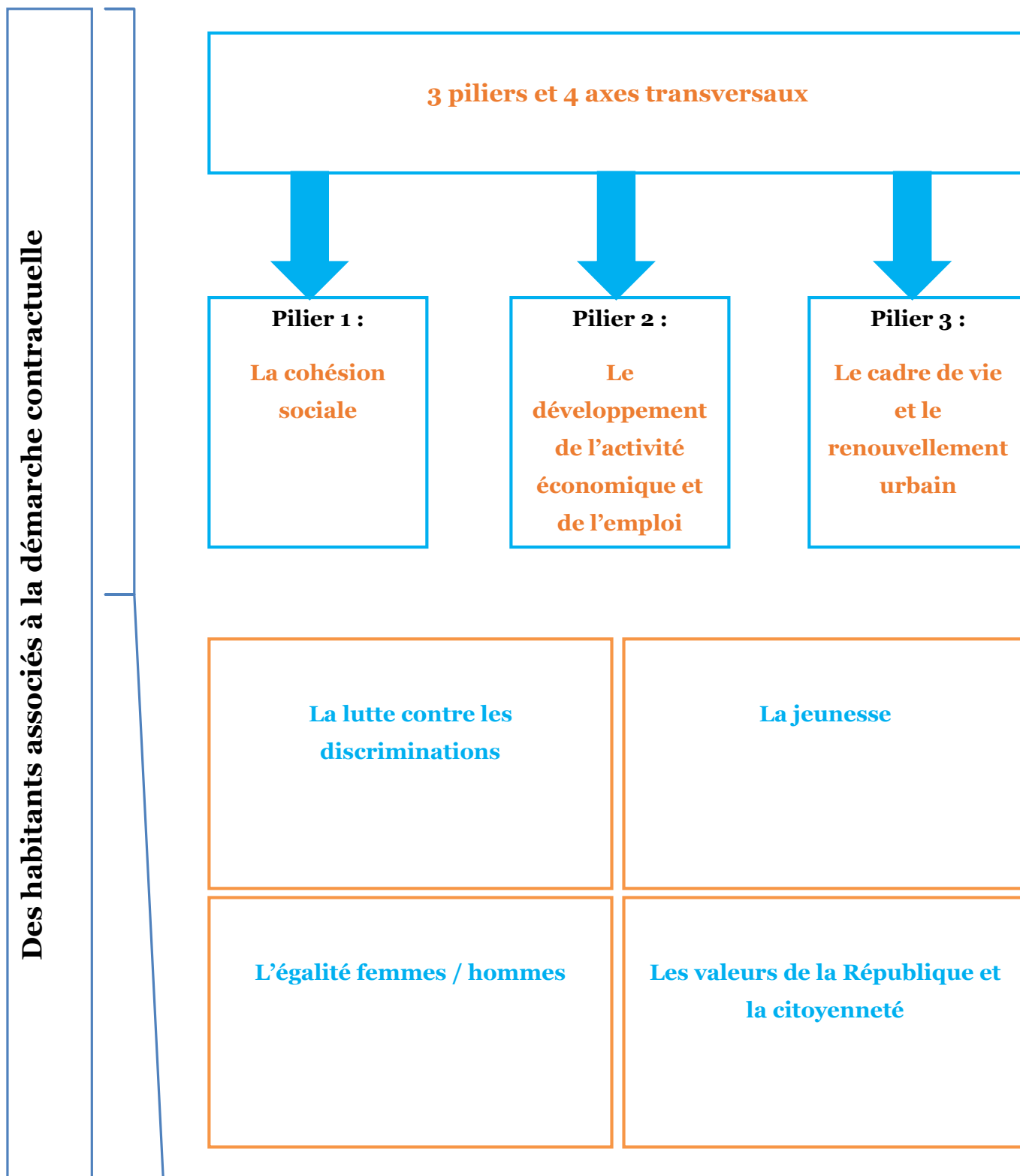
Le contrat de ville qu'est-ce que c'est ?

Le contrat de ville est le document qui fixe la manière dont la politique de la ville doit être conduite sur le territoire dont il est relatif. Il s'agit d'un document qui engage l'ensemble des acteurs du territoire à répondre aux problématiques identifiées dans les quartiers prioritaires du territoire, selon une gouvernance exercée collectivement et grâce aux moyens à la fois respectifs et collectifs des acteurs du territoire. Il constitue un contrat global qui engage ses signataires à atteindre les objectifs collectivement fixés permettant d'aboutir à une cohésion urbaine, sociale et économique dans le territoire. Il détermine la nature des actions à conduire pour l'atteinte des objectifs, les modalités de mise en œuvre, les moyens financiers et d'ingénierie mobilisés ou à mobiliser et les moyens d'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Les composantes et les mots « clés » du contrat de ville



Les piliers et les axes transversaux des contrats de ville



Portrait synthétique du territoire de Koungou

Superficie : 28 km²

Densité : 932 hab./km²

Population « Politique de la ville » de la Commune

| Territoire | Pop. 2012 | Pop. Politique de la ville en 2015 |
|----------------------------|-----------|------------------------------------|
| Commune de Koungou | 26 488 | 20 740 |
| Village de Koungou | 7 777 | 7 777 |
| Village de Longoni | 3 833 | 3 833 |
| Village de Majicavo-Koropa | 9 130 | 9 130 |
| Mayotte | 212 645 | 168 632 |

Diagnostic du territoire²

Cohésion sociale

Education

- Echec scolaire préoccupant
- Nombre croissant d'enfant à scolariser
- Condition d'enseignement et d'accueil médiocres
- Taux d'analphabétisme très préoccupant
- Faible niveau de qualification qui touche également les plus jeunes, dont la moitié sort du système scolaire
- Conditions de scolarité difficiles :
Rotations dans les écoles surchargées, insuffisance de moyens pédagogiques de fonctionnement, difficultés financières ne permettant pas de développer des accueils périscolaires suffisants, difficultés de recruter des professeurs titulaires
- Absence de programme de réussite éducative
- Perte des fonctions de base de l'école coranique (enseignement du respect, du savoir-vivre...)
- Carence de structure et d'animation favorisant l'apprentissage

² Reprise des termes contenus dans le contrat de ville de Koungou



Culture, vie associative, sport et jeunesse

- Population jeune rarement occupée et formée
- Faible fréquentation des activités sportives par les jeunes
- Equipements à destinations des jeunes vétustes et non suffisants : matériels informatiques pour les initier et les former aux nouvelles technologies, à la connaissance de nouvelle technologie...
- Fortes difficultés de fonctionnement des équipements publics : entretien, offre non structurée, absence de programmation = dangers éventuels
- Malgré une bonne dynamique pendant les weekends, les activités traditionnelles et culturelles sont peu cadrées par la collectivité

Santé

- Concertation encore insuffisante des acteurs de l'action sociale

Justice, accès aux droits, prévention de la délinquance

- Délinquance en augmentation permanente
- Augmentation des cambriolages et autres vols depuis 2012

Développement économique et emploi

Territorialisation et mobilisation du service public de l'emploi

- Absence totale d'accompagnement sur site
- Chômage et niveau de précarité important dans la population
- Exclusion du monde du travail pour une grande partie de la population à cause des problématiques de logement, de mobilité, d'éducation de santé etc.
- Perspectives d'insertion quasi nulles du fait des problèmes d'ordre administratif et d'accès aux droits.
- Un nombre important de jeunes sans activité

Manque d'accompagnement des artisans locaux

- Régression du nombre d'artisan (fabrication des canaris, de lits en bois avec sommier, marmites et autres ustensiles en argile, etc.) et la relève n'est pas assurée par la jeune génération
- Absence de valorisation de l'artisanat local

Tourisme

- Besoin de valorisation des sites touristiques Trévani Village et Koropa Piscine



Cadre de vie et habitat

Urbanisation spontanée et anarchique

- Organisation urbaine régulièrement anarchique sans véritable cohérence.
- Constructions spontanées, consommation de l'espace non maîtrisée ce qui entraîne une surconsommation des espaces disponibles
- Besoin croissant en logements nouveaux : augmentation du parc de logements inférieure à la croissance démographique
- Espaces publics occupés illégalement
- Documents de planification urbaine non respectés
- Impossibilité d'user du droit de préemption urbain ou d'expropriation
- Absence d'instance de dialogue entre les grands propriétaires terriens qui empêchent la résorption des difficultés liées au manque de disponibilités d'espaces communaux susceptibles d'accueillir des projets immobiliser ou d'équipement
- Rareté foncière générant un coût élevé des terres

Transport

- Voies en mauvais état impactant la circulation des véhicules

Renouvellement urbain et planification

- Besoin d'éclairage public
- Disparition progressive du couvert végétal engendrant une érosion
- Désorganisation et moyens insuffisants pour l'entretien des voiries urbaines et leurs abords

Réseaux et Assainissement

- Absence d'un réseau d'assainissement collectif pour la collecte et le traitement des eaux usées
- Caniveaux inappropriés comparativement aux quantités d'eau de pluies déversée
- Evacuation des eaux usées à même le sol

Habitat

- Habitat insalubre aux abords des villages



Les enjeux et objectifs du territoire

Enjeu 1 : Développement économique orienté vers l'accès à l'emploi

→ Objectifs liés :

- Revitaliser le tissu économique et la compétitivité
- Rendre acteur le jeune accompagné par la mission locale et faire le lien avec la vie locale
- Appui à la création d'entreprises
- Accompagnement vers l'emploi
- Mobiliser la politique de l'emploi, ses moyens et l'accessibilité des services aux besoins des quartiers prioritaires

Enjeu 2 : Lutte contre l'habitat indigne et d'équipements du territoire en réponse à la démographie galopante

→ Objectifs liés :

- Aménager les espaces publics pour améliorer le cadre de vie quotidien des habitants
- Mise en œuvre territorialisée du Plan Communal de Lutte contre l'Habitat Insalubre (PCLHI)
- Résorption de l'habitat insalubre
- Rendre cohérentes les interventions des acteurs du territoire et structurer les associations pour mieux travailler avec elles

Enjeu 3 : Améliorer le cadre de vie des habitants notamment ceux issus des quartiers prioritaires

→ Objectifs liés :

- Agir contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- Réduire l'insalubrité liée aux usages de l'eau
- Prévenir les risques et développer les actions de promotion de la santé



Enjeu 4 : Déployer une politique de réussite éducative adaptée

→ Objectifs liés :

- Promouvoir la maîtrise des langues à travers la lecture et la culture orale
- Favoriser l'éveil intellectuel des élèves en s'appuyant sur l'histoire locale de la Commune et de Mayotte
- Offrir des conditions d'apprentissage nécessaires pour la réussite scolaire des enfants

Gouvernance et pilotage du contrat de ville

Comment est piloté le contrat de ville ?

Le contrat de ville est piloté par trois instances de gouvernance qui sont :

Le **Comité de pilotage**, une organisation technique représentée par le **comité technique** et **un conseil citoyen** qui garantit la voix des habitants et des institutions. Ce dernier siège dans ces deux premières instances.



Organe de décision :
Copil
(Comité de pilotage)

Désigne la réunion qui rassemble les décideurs des administrations, des organismes associés et des associations qui ont signé le contrat de ville, y compris les conseils citoyens, pour faire le suivi du contrat et prendre les décisions nécessaires. Elle permet par exemple de répondre aux questions suivantes :

Les actions prévues ont-elles bien été réalisées ?

Quels pourraient être les prochains projets ?

Qu'est-ce qui peut être amélioré dans le contrat de ville ?



Valide les enjeux territoriaux et les orientations stratégiques

Définit la programmation des actions du contrat de ville

Précise les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs opérationnels, des engagements de droit commun et des actions du contrat de ville

Garantit la bonne diffusion de l'information sur le fonctionnement et les résultats du contrat de ville

Organe de mise en œuvre :
Cotech
(Comité technique)

Désigne la réunion qui rassemble les techniciens des administrations, des organismes associés et des associations qui ont signé le contrat de ville, y compris les conseils citoyens, pour organiser la mise en œuvre des décisions prises dans le Copil. Elle permet par exemple de répondre aux questions suivantes :

Comment organiser les actions identifiées par le Copil ?

Quels pourraient être les acteurs à associer à la mise en œuvre des projets ?

Comment évalue-t-on les actions mises en place ?



Prépare les décisions du comité de pilotage

Assure le suivi des décisions de celui-ci

Organise les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville

Synthétise et met en cohérence les propositions d'enjeux et d'orientations des groupes de travail

Conseil citoyen



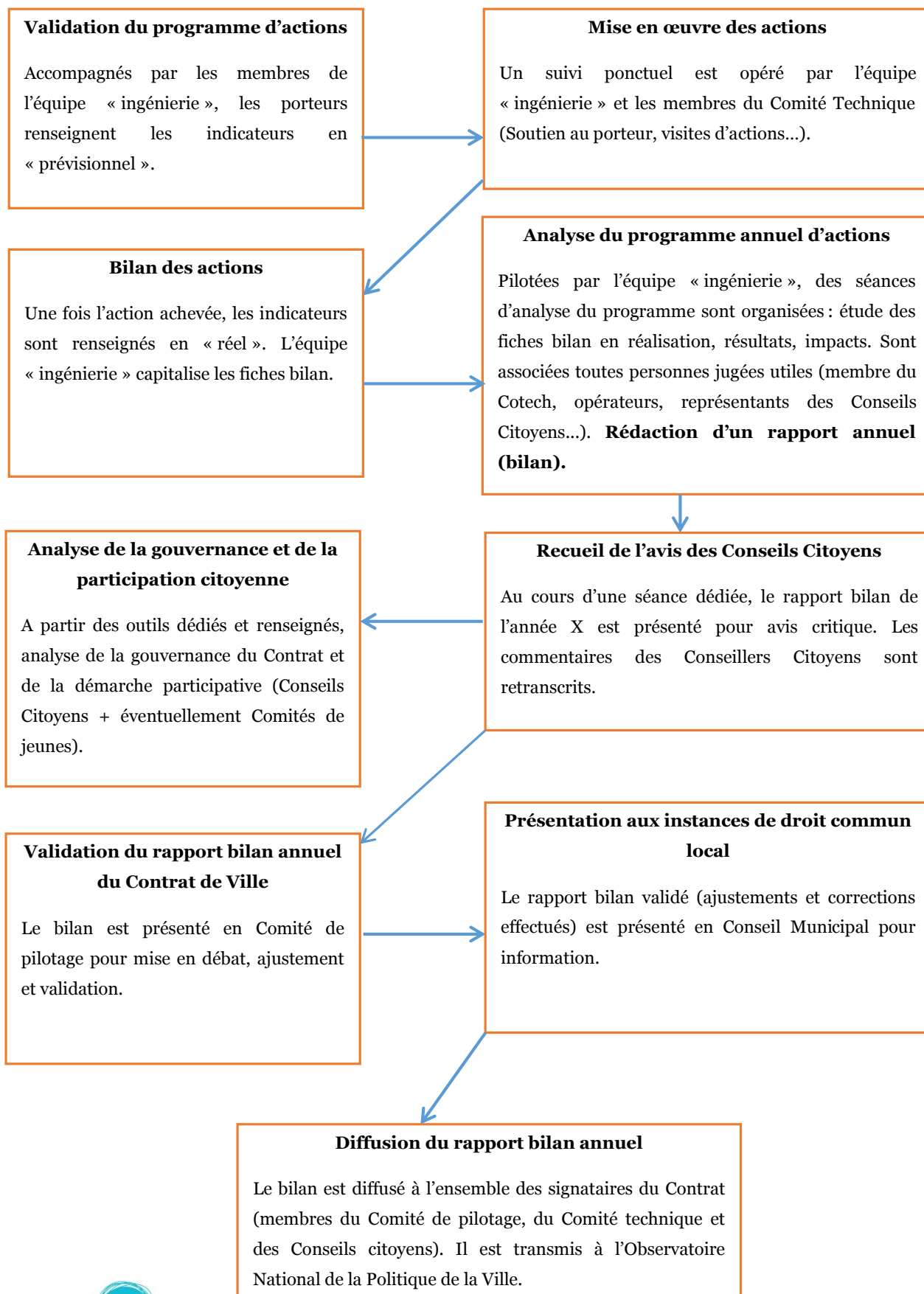
Désigne le regroupement d'habitants qui participe à l'animation du contrat de ville. Sa création a pour finalité de permettre l'expression libre des habitants au sujet des projets de leur territoire.

Contribue à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville.

Participe aux instances de pilotage du contrat de ville

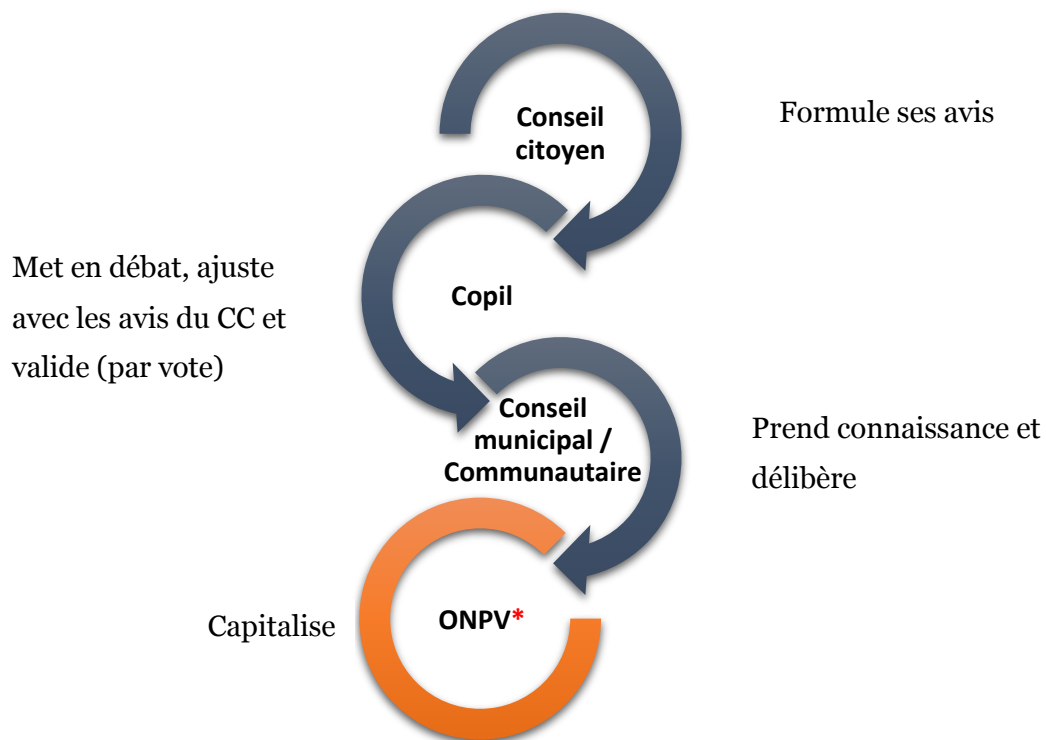


Animation suivi-évaluation des contrats de ville



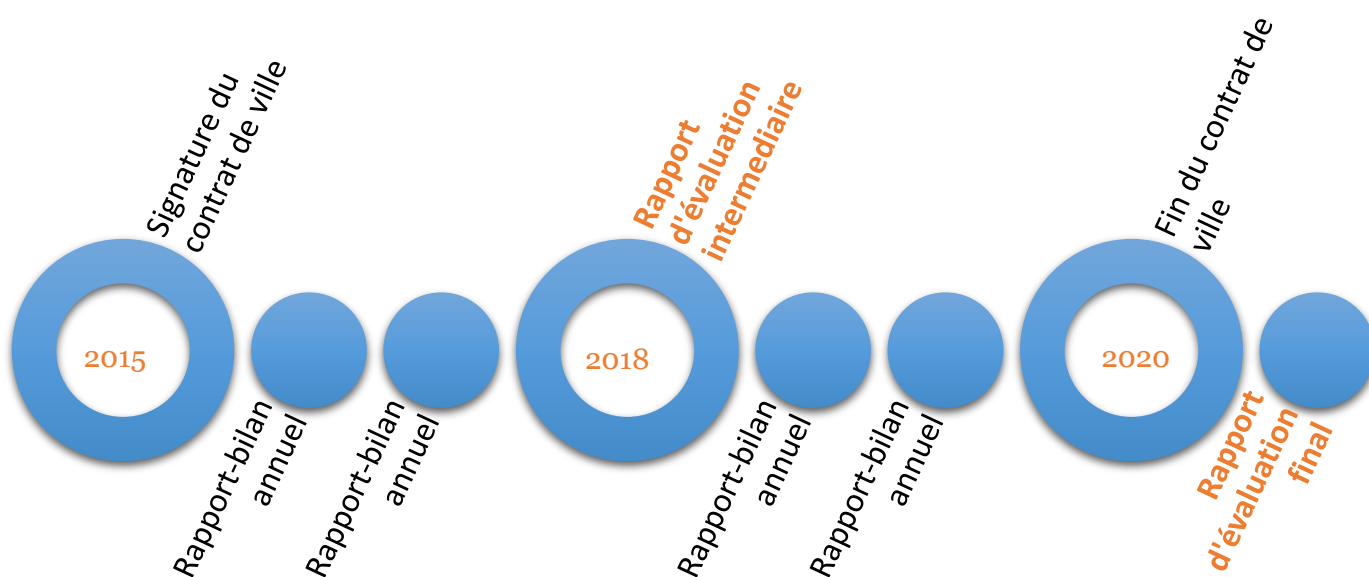
Processus de partage de validation du rapport bilan

Le rapport d'évaluation est un document co-construit avec l'ensemble des acteurs du contrat de ville, avec une coordination assurée par l'équipe projet. Une fois co-construit, il doit suivre les processus de partage et de validation ci-dessous.



**Observatoire national de la politique de la ville*

Les échéances évaluatives du contrat de ville



Liste des signataires du contrat de ville

| Fonction | Prénom & Nom |
|--|------------------------------|
| Le maire de la commune de Chiconi | Assani Saindou BAMCOLO |
| Le préfet de Mayotte | Seymour MORSY |
| Le président du conseil départemental | Soibahadine IBRAHIM RAMADANI |
| Le procureur de la république | Joël GARRIGUE |
| Le président du TGI & le président du CDAD | Laurent SABATIER |
| Le directeur de la CSSM | Jean VERON |
| La directrice de l'ARS | Juliette CORRE |
| Le directeur du pôle emploi | Dany RAMAYE |
| La directrice de la mission locale | Zakia C. DOHOUNZO |
| Le représentant du Conseil citoyen de Majicavo-koropa | Nassuf HABIBI |
| Le président du centre de ressources et d'observation de la cohésion sociale | Moussa MOUHAMADI |
| Le représentant du comité de jeunes de Koungou | Moursalina AHAMADA |
| Le trésorier de l'association AMT | Manrouf BOINAIDI |
| Le trésorier de l'association Koropa fusion | Mahadi ABDOU |
| Le président de l'association TAMA | Thani MOHAMED SOILIH |



Le président des CEMEA

ALI MARTHADI

Le président de la ligue de l'enseignement

Joseph NZAOU

Le président du SIDEVAM

Bamcolo ASSANI SAINDOU

Le directeur de la Croix-Rouge française

Michel HENRY

La personne à contacter pour toute question relative à la politique de la ville sur votre
Commune est :

Jacky HAROUNA

Tel: 06 39 22 31 58

Mail: hjaky@kougou.fr





CDR de Mayotte
Centre Maharajah
Rue de l'Archipel, Z.I de Kawéni
97600 MAMOUDZOU
02 69 61 71 44
contact@cdr-mayotte.fr
cdr-mayotte.fr

